



St-Prex, le 25 mai 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 25 mai 2021
Présidence : M. François Siegwart

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction présentant les comptes 2020,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2020, représentant des charges à hauteur de CHF 13'321'597.93 et des recettes pour un montant de CHF 6'845'118.21. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'476'479.72, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2020, tel qu'amendés, représentant des charges à hauteur de CHF 2'943'667.64 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'588'467.64 (charges), CHF 2'791'213.20 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 318'000.00 (charges), CHF 53'862.49 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 16'960.00 (charges), CHF 10'975.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 14'480.00 (charges), CHF 2'800.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 5'760.00 (charges), CHF 1'200.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Le Président
François Siegwart



La Secrétaire
Claude de Titta



St-Prex, le 25 mai 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 25 mai 2021
Présidence : M. François Siegwart

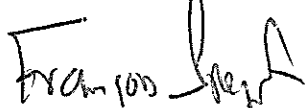
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020.

Le Président


François Siegwart



La Secrétaire


Claude de Titta



St-Prex, le 25 mai 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 25 mai 2021
Présidence : M. François Siegwart

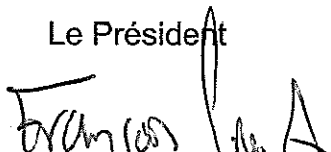
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter l'avenant au règlement du conseil intercommunal de Police Région Morges concernant l'article 28 ;
2. d'admettre que cet avenant au règlement entre en vigueur dès son approbation par le Département compétent et sous réserve d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle, tel qu'amendé.

Le Président


François Siegwart



La Secrétaire


Claude de Titta